



Pascale Taelman

Avocate depuis plus de 30 ans, Pascale Taelman a fait de la défense des demandeurs d'asile son cheval de bataille. Pour l'ACAT, elle évoque les victoires et difficultés de son métier et dénonce la dégradation continue du système d'asile en France.

« On ne part pas de son pays pour le plaisir ! »

Trente ans consacrés à défendre les demandeurs d'asile

Ça s'est fait un peu par hasard, encore que les hasards ne sont en général pas complètement des hasards. Initialement, je faisais surtout du droit pénal et, dans ce cadre, j'ai rencontré des demandeurs d'asile qui étaient en difficulté, qui étaient poursuivis en tant que « sans papiers » à l'époque où il y avait beaucoup de poursuites pénales contre eux. De fil en aiguille, sensibilisée par eux, je me suis intéressée au droit d'asile. Maintenant, ça représente une grande part de mes journées [...] Il se trouve que je suis née et que j'ai vécu toute mon enfance à l'étranger, en Uruguay, et que je suis donc sensibilisée à l'autre. J'ai des prédispositions, on va dire... Je voulais faire du droit pénal parce que c'est du droit des personnes, c'est du droit des gens les plus faibles, les plus vulnérables d'une certaine manière, et du droit pénal du quotidien. Je crois que, par ce biais-là aussi, j'ai été amenée à rencontrer des gens qui étaient finalement dans le même cadre de vie que les demandeurs d'asile. Il se trouve aussi que je parle l'espagnol et l'anglais par mon parcours personnel, ce qui facilite aussi le contact avec les étrangers. Je crois que tout ça s'imbrique et que ce n'est pas très facile de définir ce qui est le plus déterminant. Mais disons que c'est un droit qui m'a passionnée et que je m'y suis sentie bien. Pas toujours, mais voilà, j'ai continué [...] Ça fait 34 ans que je suis avocate et 30 ans que je plaide à la Cour Nationale du droit d'asile (CNDA).

Des rencontres humaines fortes

Il y a des moments marquants dans les deux sens, aussi bien en termes de victoires qu'en termes de défaites. On va essayer de garder les positifs. Il y a des moments très forts. J'ai le souvenir d'avoir défendu un confrère pakistanais, plus exactement les enfants d'un confrère pakistanais, un avocat qui, lui, avait obtenu le statut [de réfugié] directement à l'OFPRA. Ses enfants majeurs en avaient été exclus parce qu'ils étaient majeurs et qu'on ne s'était pas posé beaucoup plus de questions que ça sur les incidences des persécutions subies par le père sur les enfants.

J'ai eu de grandes discussions avec ce confrère autour du dossier de ses fils et dans les échanges qu'on a eus, je l'ai reconnu comme avocat. C'était un monsieur de 70 ans, très digne, qui a fondu en larmes dans mon bureau parce que je le traitais comme un confrère et qu'il se voyait restituer la fonction qui avait été la sienne et qui lui avait valu son exil. On s'est retrouvés comme deux idiots à pleurer dans mon bureau parce que c'était évidemment extrêmement émouvant. En même temps, redonner leur dignité aux gens qui l'ont perdue pour des raisons qui les dépassent, il me semble que c'est extrêmement important. Et c'est vrai que le statut de réfugié reconnu à ses deux fils sauvait une deuxième fois ce père ; ça a été une très belle victoire humaine. Une relation s'est créée... Depuis, j'ai été invitée au mariage de son fils. Enfin, ce sont des petits détails, mais ce sont des petits détails qui font qu'on a envie de continuer quand on se casse la figure dans le dossier d'après. J'ai une autre histoire à vous raconter aussi, très belle : c'est un couple de Bangladais hindous, très humbles, très modestes, qui élevaient leur gamine de 10 ans. Ils ont obtenu le statut de réfugiés et, depuis, leur fille m'écrit tous les ans à Noël pour me dire ce qu'elle devient. Elle rêve de devenir médecin et elle est devenue déléguée des élèves de l'Assemblée nationale des élèves des écoles françaises. Ça aussi, c'est merveilleux.

On ne part pas de son pays pour le plaisir

Il ressort de tous les récits qu'on ne part pas de son pays pour le plaisir. C'est toujours la première question que je me pose quand je rencontre les gens. Je regarde leur profil. Évidemment, vous avez des profils de « migrants type ». Vous avez des jeunes hommes qui n'ont pas d'avenir chez eux, qui sont dans la misère, qui partent, etc. Même dans ces cas-là, quand ils partent, ils ne partent pas pour le plaisir. Ils ne font pas un voyage touristique. Les façons dont ils arrivent jusqu'à nous laissent peu de place au plaisir, si je puis dire. Mais vous avez aussi des gens qui sont installés dans la vie, qui sont mariés, qui sont père de famille, qui ont un boulot, qui n'ont aucune raison liée à leur situation personnelle les obligeant à partir. Ils ne partent pas à l'autre bout du monde comme ça, sur un coup de tête un beau matin. Quand on a des profils de ce type, on ne peut que se dire qu'ils ont été obligés de partir. Après, il faut savoir pourquoi ils ont été obligés de partir, mais il y a mille raisons.

Une politique de fragilisation continue du droit d'asile

Je dirais que malheureusement, globalement, on peut parler de dégradation. Pourquoi ? Parce qu'il y a 30 ans, on ne mélangeait pas encore complètement les notions d'immigration et les notions d'asile, qui sont différentes. On doit tout faire pour les dissocier. Il y a 30 ans, le droit d'asile n'était pas inclus dans un code général qui s'appelle le Code de l'entrée et du séjour des étrangers aujourd'hui. Le droit d'asile, c'était le droit d'asile. Le droit de l'immigration, c'était le droit de l'immigration. Avec les portes qui se sont fermées petit à petit au niveau du droit de l'immigration, on a de plus en plus considéré que les demandeurs d'asile étaient, pour leur grande majorité, des tricheurs qui essayaient de contourner la procédure d'immigration à travers une procédure d'asile qui ouvrait une petite porte, alors que les autres étaient fermées. À partir de là, on a vu très nettement la suspicion s'installer chez les juges, de plus en plus. Le bénéficiaire du doute profitait de moins en moins [aux demandeurs] et les procédures se sont durcies incontestablement ; on le constate vraiment. De ce point de vue-là, il y a une dégradation évidente. Il y a quelques améliorations, je dirais, sur les dernières années par rapport à la période intermédiaire. C'est notamment lié à l'intervention de la Cour européenne des droits de l'homme et aux directives européennes qui sont censées introduire des garanties supplémentaires dans les procédures d'asile. Maintenant, quant à leur effectivité en droit interne, c'est autre chose...

Quel avenir pour le droit d'asile en France à l'heure de la réforme ?

Les issues de la concertation nationale sur la réforme de l'asile en France sont catastrophiques puisque celle-ci a été menée d'une manière un peu étrange : ni les demandeurs d'asile ni les avocats n'y ont été associés [...] Cette concertation aboutit à quoi ? Quel est son but ? L'accélération des procédures ? La rigidification d'un certain nombre de procédures ? Il est même suggéré un éclatement de la juridiction. Les avocats y sont stigmatisés

comme étant des empêchements de tourner en rond qui ralentissent tout pour le plaisir de s'en mettre plein les poches ! Donc, si on doit parler du rapport, il n'augure rien de bon. Maintenant, j'ose espérer que le projet de loi sera un peu éloigné de ce rapport, mais je ne sais rien de ce projet. Ce qui est sûr, c'est qu'on va être obligés d'intégrer un certain nombre de normes européennes liées aux directives. J'espère qu'on arrivera, par exemple, à ce que les avocats puissent enfin aller à l'OFPRA, forcer la porte de l'OFPRA qui nous est obstinément fermée depuis des années. Peut-être que ça permettra d'avoir moins de recours parce que plus de décisions favorables au niveau de l'OFPRA. Là, pour l'instant, on tire des plans sur la comète [...]

Ce qui est prioritaire, c'est de réintroduire une crédibilité à la parole du demandeur d'asile, de cesser de vouloir obstinément qu'il prouve l'impossible, de cesser la suspicion à un point que vous n' imaginez pas sur tout ce qu'il peut dire ou tout ce qu'il peut invoquer [...] En termes d'amélioration de la procédure, ce que je peux vous suggérer est complètement à contre-courant avec ce qu'on nous propose. On nous propose, et c'est vrai aussi pour d'autres matières que le droit d'asile, d'accélérer la rentabilité [...] Il n'y a que le nombre de décisions rendues qui compte [...] alors qu'on est dans une matière où c'est complètement aberrant ! La vie des gens mérite quand même qu'on y passe un petit peu de temps. Or, non, il faut rentabiliser et c'est délirant !

Le rôle des associations est essentiel : « continuez ! »

Le rôle des associations qui soutiennent et accompagnent les demandeurs d'asile est essentiel. D'abord, parce que cela donne la possibilité d'accéder à des demandeurs d'asile qui n'accèdent pas à d'autres structures, à des avocats. Les associations peuvent les conseiller, les diriger, etc. Et puis, je pense que vous avez aussi une grande mission de vulgarisation par rapport au citoyen lambda. Et c'est énorme. Continuez, continuez, continuez ! ♦